

## Plus de vingt mille jeunes ont commencé à vapoter depuis que la ministre fédérale de la Santé, Marjorie Michel, est en poste. Les groupes antitabac l'exhortent à rapidement interdire les saveurs dans le vapotage à l'échelle canadienne.

**MONTRÉAL, le 30 septembre 2025** – Face au silence de la nouvelle ministre fédérale de la Santé Marjorie Michel au sujet de la crise du vapotage chez les jeunes, des groupes de santé réitèrent l'urgence pour elle d'introduire de nouvelles mesures, notamment en attirant son attention sur le nombre ahurissant d'élèves qui ont commencé à vapoter depuis qu'elle est entrée en poste.

C'est à l'aide d'une publicité affichée dans les abris d'autobus situés dans la circonscription (**Papineau**) de la ministre que les groupes interpellent cette dernière afin qu'elle agisse rapidement pour renforcer et finaliser le règlement fédéral vieux de quatre ans qui cherche à limiter les saveurs dans les produits de vapotage.

La publicité illustre un compteur – mis à jour quotidiennement – montrant que, depuis sa nomination le 13 mai dernier, 20 045 élèves du secondaire au pays ont commencé à vapoter. L'estimation est basée sur les données 2023/24 de l'Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues chez les élèves (ECADE) avec le rapport sommaire pour les données de 2023/2024 précisant qu'il n'y a eu aucun changement statistique depuis 2021/2022.

La publicité demande : « À quand l'interdiction fédérale des saveurs de vapotage? » Le message est endossé par l'Association pulmonaire du Québec, l'Action sur le tabagisme et la Santé (ASH Canada), la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT), le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) et les Médecins pour un Canada sans fumée.



« Avec des taux de vapotage chez les jeunes au Canada qui demeurent obstinément élevés, comment le fédéral peut-il justifier une autre rentrée scolaire sans de nouvelles mesures pour empêcher l'industrie d'appâter les jeunes ? Le gouvernement fédéral doit agir de manière concrète et urgente pour contrer le vapotage nicotinique chez les adolescents, en commençant par l'interdiction immédiate au niveau fédéral des produits de vapotage aromatisés aux saveurs de fruits et de menthe, » déclare **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la CQCT**. « Il est scandaleux de constater que, plus de quatre années après que le gouvernement fédéral ait formellement reconnu le rôle des arômes dans l'attrait du vapotage chez les jeunes, le projet de règlement restreignant les saveurs demeure toujours sans suite depuis 2021. »

« Encore combien d'autres adolescents devront devenir dépendants à la nicotine avant que le gouvernement fédéral ne se décide enfin à intervenir pour empêcher l'industrie de séduire les jeunes à l'aide de saveurs amusantes et alléchantes ? » demande **Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec**.

### **Solution pour les provinces : restrictions fédérales des saveurs et interdiction des ventes en ligne**

« Témoins des méfaits du vapotage chez les adolescents, les parents, les membres du personnel scolaire et les professionnels de la santé réclament depuis des années l'interdiction des saveurs. Malgré certaines règles provinciales, notamment au Québec, l'industrie profite encore de failles fédérales pour continuer à attirer les jeunes, » souligne **Jacques Gauthier, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS)**.

En effet, le **gouvernement fédéral** continue de permettre aux fabricants d'aromatiser leurs produits de vapotage et de les vendre en ligne d'une province à l'autre. Cet encadrement laxiste nuit à l'application des interdictions provinciales, dont celles du **Nouveau-Brunswick**, de la **Nouvelle-Écosse**, de l'**Île-du-Prince-Édouard**, des **Territoires du Nord-Ouest** et du **Nunavut**, en plus du **Québec**.

Or, une interdiction fédérale des saveurs résoudrait une grande partie le problème des produits non conformes en vertu de lois provinciales, soit en empêchant les compagnies de vapotage de vendre des produits aromatisés à partir de provinces sans interdiction vers des provinces avec interdiction. Même la gamme de **fausses saveurs de « tabac »** retrouvée sur les tablettes québécoises ne pourrait plus être mise en marché, les seuls additifs permis étant limités à une liste prédéterminée de substances selon la réglementation fédérale. Par ailleurs, une interdiction fédérale des ventes en ligne minimiserait la capacité de vendre des produits non conformes sur toute la ligne.

### **Attrait pour les jeunes**

« Plusieurs de mes jeunes patients vus en clinique m'ont rapporté en octobre 2023 que l'entrée en vigueur de l'interdiction des arômes au Québec serait "le" facteur déterminant qui les mènerait à arrêter de vapoter. Or, je m'aperçois, près de deux ans plus tard, que les produits aromatisés demeurent beaucoup trop faciles d'accès pour les adolescents, malgré l'interdiction provinciale. Je vois aussi que les risques de dépendance à la nicotine, et plus généralement, les **risques pour la santé** liés à l'utilisation de ces produits, sont encore trop souvent banalisés chez les ados, » explique le **docteur Nicholas Chadi, pédiatre et clinicien-chercheur spécialisé en médecine de l'adolescence et toxicomanie**.

« Comme pour les cigarettes conventionnelles, il faudra s'attarder à plusieurs aspects pour s'attaquer au vapotage chez les jeunes. Toutefois, il faut bien commencer quelque part. L'interdiction des saveurs de fruits et de menthe, tout comme celle des ventes en ligne s'avère non seulement primordiale, mais il est crucial que ces mesures soient instaurées à l'échelle du pays par le fédéral. On voit bien au Québec que l'industrie fait fi des restrictions provinciales en livrant ces produits non conformes à partir de province qui n'ont pas de telles restrictions, » ajoute **madame Doucas**.

### **Nécessité d'une interdiction fédérale des ventes en ligne**

« Nous exhortons la ministre Michel à prioriser la santé des jeunes en rejetant l'approche du laisser-faire de ses prédécesseurs et en finalisant rapidement la réglementation sur les saveurs., » ajoute **M. Gauthier**.

En mai dernier, parlant du commerce en ligne des produits du tabac, même le gouvernement de l'**Ontario** a demandé au **gouvernement fédéral** « de collaborer avec les provinces et les territoires afin d'étudier des stratégies pour résoudre ce problème national ».

« Étant donné les risques et la nature toxicomanogène de la nicotine, les ventes de cigarettes conventionnelles ou électroniques devraient uniquement se réaliser en personne, comme c'est le cas au Québec. C'est à la ministre fédérale de la Santé d'instaurer cette mesure à l'échelle du pays », conclut **madame Doucas**.

#### Information :

- Flory Doucas, **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, 514 515-6780 ou [fdoucas@cqct.qc.ca](mailto:fdoucas@cqct.qc.ca)
- Jacques Gauthier, **Conseil québécois sur le tabac et la santé**, 514 887-5929 ou [aprevost@cqts.qc.ca](mailto:aprevost@cqts.qc.ca)
- Dr Nicolas Chadi, **Hôpital Sainte-Justine**, 514 345-7707 ou [relations.medias.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:relations.medias.hsj@ssss.gouv.qc.ca)
- Dominique Massie, **Association pulmonaire du Québec**, 514 287-7400 #224 ou [Dominique.Massie@poumonquebec.ca](mailto:Dominique.Massie@poumonquebec.ca)

## CONTEXTE ET STATISTIQUES

### Contexte :

L'interdiction des arômes a été l'objet de multiples demandes des [principaux organismes de santé](#), des [gouvernements provinciaux et territoriaux](#) et des [médecins-hygiénistes en chef provinciaux et fédéral](#) à travers les années. **Santé Canada** a également réalisé [une consultation en 2019](#), identifiant un ensemble de facteurs qui contribuent à rendre les produits de vapotage populaires chez les jeunes, dont les saveurs, les emballages et les éléments de conception qui facilitent leur usage et les rendent plus dissimulables.

### Projet de règlements :

Il y a plus de quatre ans, le [19 juin 2021](#), **Santé Canada** a publié un projet de règlement qui aurait empêché l'ajout de saveurs aux liquides de vapotage. À l'époque, le ministère disait que le projet de règlement aiderait à combattre « l'augmentation rapide du vapotage chez les jeunes au Canada », car les « arômes alléchants [auraient] contribué à l'augmentation du vapotage chez les jeunes ». Or, le projet de règlements déposé a été continuellement reporté à la suite de [réunions](#) avec les fabricants de tabac et de nicotine. Il n'a jamais été finalisé.

### Promesse électorale :

Dans le cadre de la dernière campagne électorale, le **Parti libéral s'est engagé** à « des mesures vigoureuses pour freiner le vapotage chez les jeunes », ajoutant « en tenant tête à l'industrie du tabac et de la nicotine. Nous croyons que le vapotage ne devrait pas être une porte d'entrée vers la dépendance, plus particulièrement chez les adolescents et les enfants. C'est pourquoi nous sommes en faveur des restrictions sur les produits aromatisés, lesquels sont clairement conçus pour attirer les jeunes. »

### Statistiques jeunes :

L'[enquête de Santé Canada](#) — soit l'**Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues chez les élèves (ECADE 2023-2024)** — estime qu'en 2023, 27 % des élèves en fin de secondaire vapotaient, dont la moitié quotidiennement. Le rapport sommaire pour les données [2023/2024](#) précise qu'il n'y a eu aucun changement statistique depuis 2021/2022 pour l'ensemble des groupes d'âge.

### Compteur :

Sur la base des données de l'enquête **ECADE 2023-2024**, on peut estimer le taux d'adoption du vapotage chez les jeunes du secondaire à 1 088 chaque semaine, soit **155 par jour**. Sur la base de ces calculs, un compteur affiché depuis le 19 juin dernier sur le site Web de la [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac](#) et des [Médecins pour un Canada sans fumée](#) indique en temps réel le nombre estimé d'élèves du secondaire qui ont commencé à vapoter depuis que l'honorable Marjorie Michel est devenue ministre de la Santé le 13 mai 2025. En date du 30 septembre 2025, plus de 21 000 jeunes (21 754) ont commencé à vapoter au Canada depuis la nomination de la ministre Michel.